

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84. **FAX** :03.88.70.92.84.
Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 9 décembre 2014 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le **2 décembre 2014**.

A l'ouverture de la séance sont présents : Monsieur Patrice DIETLER, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, HELFRICH Karine, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux., conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absent(s) : Mme WENDLING Béatrice

Vu que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Mme KERN Simone est désignée secrétaire

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au **rajout du point 2014-11-10°** :

Approbation du contrat de territoire du Pays de Hanau 2014-2016

Accord est donné.

ORDRE DU JOUR :

2014-11-1°) Salle Multiusages :

- 2014-11-1A°) Tests d'étanchéité
- 2014-11-1B°) Avancement des travaux

2014-11-2°) Indemnité du Maire

2014-11-3°) Modification Durée Hebdomadaire de Service Adjoint Administratif

2014-11-4°) Reconduction CDD Adjoint Technique 2^{ème} classe

2014-11-5°) Versement d'un fonds de concours de la Commune de Kirrwiller à la Communauté de Communes du Pays de Hanau pour les investissements réalisés en 2012 en matière d'éclairage public

2014-11-6°) Décompte charges logement communal

2014-11-7°) Demande de Subvention

2014-11-7A°) Classe verte RPIC Kirrwiller-Bosselshausen

2014-11-8°) Délibération modificative

2014-11-9°) Divers et informations

2014-11-1°) Salle Multiusages :

2014-11-1A°) Tests d'étanchéité :

Dans le cadre de la construction de la nouvelle salle multi usages, M. Le Maire expose l'obligation pour la commune en tant que maître d'ouvrage, de faire procéder à deux tests d'étanchéité, par une entreprise qualifiée. Un premier test d'étanchéité à l'air courant de chantier s'effectuant sur le bâtiment hors d'eau/hors d'air afin de détecter l'ensemble des fuites d'air et pouvoir les corriger avant les travaux de finition, un second test d'étanchéité à l'air final, en fin de travaux, à réception du bâtiment. Dans le cadre de cette construction RT 2012, le test est assorti d'un rapport qui fait office de certificat à envoyer à l'organisme correspondant.

Après analyse des différentes propositions réceptionnées en mairie, M. Le Maire propose de retenir l'offre de Air Test 3^E pour un montant global de 950,-€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- D'approuver la proposition de la Sté Air Test 3^E de CHATENOIS, pour la réalisation de 2 tests d'étanchéité à l'air du projet de construction de la nouvelle salle multiusages, pour un montant de 950,-€ HT
- De prévoir la dépense au chapitre 21 du BP 2015
- De solliciter les subventions auxquelles ces travaux sont susceptibles de donner droit.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-1B°) Avancement des travaux :

M. HALTER Gérard, rend compte de l'avancement des différentes phases travaux et expose que la charpente est toujours en cours de pose par l'entreprise HUNSINGER. La charpente de la grande salle est terminée et celle des locaux annexe est en cours de finition.

La pose des caissons acier entre les chevrons de ce qui sera la toiture, sera réalisée la semaine prochaine et devrait être finie dans 8 à 10 jours, alors que la dalle béton du patio et de la coursive extérieure sera réalisée au printemps. La pose de l'isolant ne pourra se faire que courant janvier mais cela ne devrait pas avoir d'incidence sur le planning travaux.

L'entreprise en charge du gros œuvre terminera également la maçonnerie intérieure la semaine prochaine. Si l'ensemble des travaux continue sur cette lancée, le clos couvert devrait être terminé début février.

PAS DE VOTE

2014-11-2°) Modification des Indemnités de fonction du Maire :

M. Le Maire expose à l'assemblée que le décret n°2013-362 du 26/04/2013, pris en application de l'article 18 de la Loi 2012-1404 de financement de la sécurité sociale pour 2014, fixe les conditions d'assujettissement aux cotisations sociales des indemnités de fonctions perçues par les élus et délégués des collectivités territoriales et est applicables depuis le 1^{er} janvier 2013.

M. Le Maire explique que l'assujettissement intervient lorsque le montant des indemnités de fonctions, dépasse une fraction de la valeur du plafond de la sécurité sociale, fixée à 50%, ce qui correspond pour 2014, à un montant d'indemnité supérieur à 1.564,50 € pour 2014.

Considérant que M. Le Maire perçoit également une indemnité de fonctions pour son mandat de Vice Président de la communauté de communes du Pays de Hanau et que l'application du décret n°2013-362 générerait à compter de 2015, en maintenant l'indemnité à son taux actuel, des charges patronales importantes supplémentaires pour la commune,

M. Le Maire propose au conseil municipal :

- de revoir à la baisse son indemnité actuelle (fixée par délibération du 28 mars 2014 à 25% de l'indice 1015), afin que le montant ne dépasse pas le seuil de 1.564,50 €
- de fixer le nouveau taux à 23% de l'indice brut 1015 soit 874,33 € à ce jour

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24,

CONSIDERANT que l'article L. 2123 du code Général des collectivités Territoriales fixe les taux maximum applicables en pourcentage de l'indice brut 1015,

CONSIDERANT que la commune se situe dans la tranche des communes de plus de 500 habitants,

CONSIDERANT que le Maire perçoit également une indemnité de fonction en sa qualité de Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de Hanau de 18% de l'indice brut 1015

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

D'approuver la révision à la baisse de l'indemnité du Maire

De fixer le taux à 23% de l'indice brut 1015 à compter du 1^{er} janvier 2015

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-3°) Modification Durée Hebdomadaire de Service Adjoint Administratif :

M. Le Maire expose que, considérant l'augmentation croissante de la charge de travail dévolue aux services administratifs, il est nécessaire de procéder à la modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé par Mme HIRLIMANN Annabelle.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2012 créant le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 23/ 35èmes.

Considérant que Mme HIRLIMANN Annabelle accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- **DE MODIFIER** le poste de adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 23 / 35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sera de 25/ 35èmes à compter du 1^{er} janvier 2015

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-4°) Reconduction CDD Adjoint Technique 2^{ème} classe :

M. Le Maire rappelle que depuis le 6 janvier 2014, Mme LAPP Marie occupe le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire en charge de l'entretien des locaux. Considérant que le contrat est à durée déterminée jusqu'au 5 janvier 2015, il convient de procéder à la reconduction du contrat d'engagement. Il propose de conserver Mme LAPP à ce poste dans les effectifs de la commune sur la base des termes du contrat initial, pour une nouvelle durée déterminée de 1 an.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- de renouveler le contrat d'engagement de Mme LAPP Marie au poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en charge de l'entretien des locaux à compter du 6 janvier 2015 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 5 janvier 2016.

- de fixer la période d'essai à 3 mois

- Les attributions consisteront à : (voir fiche de poste jointe)

- de fixer la durée hebdomadaire de service à 12/35^{ème}

- que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 330, indice majoré : 316 - échelon 1

- de voter les crédits budgétaires relatifs à la rétribution de ce personnel et de les inscrire au budget primitif 2015

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir : communes de moins de 1000 habitants et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-5°) Versement d'un fonds de concours de la Commune de Kirrwiller à la Communauté de Communes du Pays de Hanau pour les investissements réalisés en 2012 en matière d'éclairage public :

VU l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2012 dans la commune de Kirrwiller,

VU la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/2009

VU la délibération n° 2.2 du Conseil communautaire du 30/10/2014

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

* **de VERSER** à la Communauté de Communes du Pays de Hanau un fonds de concours communal d'un montant de **1.322,36 €** pour les investissements qu'elle a réalisés dans la commune en 2012 en matière d'éclairage public

* **D'amortir** cette dépense sur 1 an en 2015

* **de PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

Investissements suite à sinistre :

○	Dépenses H.T. : Lanterne 19, rue Principale :	604,00 €	
○	<u>Recettes :</u>		
▪	Communauté de Communes : ...	302,00 €	50 %
▪	Commune de Kirrwiller : ...	302,00 €	50 %

	Total	604,00 €	100 %

Autres investissements :

○	Dépenses H.T. : Luminaire sur mât petite rue de l'Eglise :	2.040,73 €	
○	<u>Recettes :</u>		
▪	Communauté de Communes : ...	1.020,37 €	50 %
▪	Commune de Kirrwiller : ...	1.020,37 €	50 %
		-----	-----
	Total :	2.040,73 €	100,00 %

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-6°) Décompte charges logement communal :

M. Le Maire rappelle que les locataires du logement communal sis 35 rue Principale, payent une provision pour charges d'un montant de 100,-€ par mois pour les frais de chauffage et d'eau.

Considérant les relevés effectués en fin d'année et les livraisons de fuel réceptionnées courant 2014, le décompte fait état d'un trop facturé de 336,51 €. Présentation est faite du décompte réalisé par le secrétariat.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- De procéder à l'annulation de 336,51 € sur le titre de recettes émis en début d'année quant aux charges du logement communal
- De notifier la présente aux locataires et au trésor public

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-7°) Demande de Subvention :

2014-11-7A°) Classe verte RPIC Kirrwiller-Bosselshausen :

M. Le Maire expose que le cycle 3 du RPIC de Kirrwiller-Bosselshausen partira en classe verte du 7 au 11 avril 2015 à Chevillon dans le 89, avec pour thème l'univers de l'équitation et du Moyen Age.

M. Le Maire propose d'accorder comme pour tout autre voyage scolaire, une subvention de 6,-€ par jour par enfant domicilié à Kirrwiller et qui aura effectivement participé au voyage. 12 enfants seraient concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- D'attribuer une subvention de 30,-€ par élève, à titre de subvention à la classe verte du cycle 3 qui se tiendra à Chevillon du 7 au 11 avril 2015,
- De verser la somme globale sur le compte de la coopérative scolaire une fois le nombre des participants définitivement arrêté,
- De prévoir la dépense au BP 2015 article 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-11-8°) Délibération modificative :

Sans objet

2014-11-9°) Divers et informations :

- **Présentation du rapport annuel 2013 du SICTEU :** Mme ROTH, déléguée du SICTEU pour la commune, présente les points forts du rapport :

Le SICTEU traite annuellement 1.545.043 m3 pour 15 communes.

- * Prix moyen de l'assainissement au m3 de 1,22 € HT, le nombre d'abonnés est de 3.519 (+1,3%)
- part fixe : 35 € HT/ab/an

* le volume moyen soumis à redevance d'assainissement s'établit à 440.488 m3 contre 446.903 m3 en 2012 et 444.307 m3 en 2011

*La commune de Kirrwiller comprend 4.393 mètres linéaires de canalisations d'eaux usées et 921 mètres linéaires de canalisations « eaux pluviales », 3 déversoirs d'orage et 133 regards. Les interventions significatives sur la commune comprennent essentiellement des vidanges de

bouches d'égout (202 interventions) et le rinçage de canalisations par haute pression (557 mètres linéaires). 2 débouchages de branchement de particuliers ont été nécessaires.

* En 2013, on note une hausse sensible des volumes traités qui s'explique par une forte pluviométrie. En effet, 38 % des débits entrants à la station étaient au-dessus du débit nominal avec des pointes pouvant atteindre 2 fois la valeur nominale. La production de boue a été de 871 tonnes en 2013 contre 1.035 tonnes en 2012

* 90% de la pollution est éliminée par la station et les rejets ont été conformes pour l'ensemble des paramètres analysés. L'ensemble des boues a pu être utilisé comme engrais en épandage agricole, donc pas de compostage en 2013. Mais cette augmentation a nécessité 100 pressées supplémentaires entraînant une augmentation de la consommation d'énergie de 11.39 %. Par ailleurs, 31 tonnes de sable ont été extraites du réseau d'assainissement contre plus de 42 tonnes en 2012. Ce sable étant généré par les coulées de boues dues aux fortes pluies de ces dernières années.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013.

- **Formation IPAG** : M. Le Maire transmet aux élus le programme des formations proposées par l'IPAG.
- **Cérémonie des vœux du Maire** : dimanche le 25 janvier 2015 à 11h
- **Elections Départementales** : les élections se tiendront les 22 et 29 mars 2015

2014-11-10°) Approbation du contrat de territoire du Pays de Hanau 2014-2016 :

M. Le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire du Pays de Hanau qui sera signé prochainement par le conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la Communauté de communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de 3 ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa commission permanente du 1^{er} décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ce document.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune de KIRRWILLER, les projets retenus sont : la construction de la nouvelle salle des fêtes avec une subvention prévisionnelle de 192.390,-€ et la réfection complète de l'orgue de l'église protestante avec une subvention prévisionnelle de 16.130,-€

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- D'approuver le contrat de territoire du Pays de Hanau conclu pour la période 2014-2016
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat de territoire du Pays de Hanau.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 21 h.